



EXTRAIT

Séance du 24 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°1-

ADMINISTRATION GENERALE

Commission délégation de service public permanente : élection des membres

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE

Commission délégation de service public permanente : élection des membres

M. le Maire expose :

En application des dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, une Commission de délégation de service public est composée :

- du maire ou de son représentant, président,
- de cinq membres titulaires et de cinq suppléants issus du conseil municipal.

Par délibération du 3 avril 2026, le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales. Ces listes devaient être déposées auprès de M. le Maire par courrier à l'Hôtel de Ville avant le 16 avril 2026 à 12h00.

3 listes ont été déposées dans les conditions votées par le conseil.

Il est rappelé que les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'élection des cinq élus titulaires et cinq suppléants devant siéger à la commission permanente de délégation de service public prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu la délibération n°5 du 3 avril 2026 approuvant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CDSP,
- Vu les 3 listes déposées conformément à la délibération n°5 du 3 avril 2026,

✓ Liste «Saint Jean Passionément» :

Titulaires

- Pello Etcheverry
- Eric Soreau
- Jean Helou
- Patrice Irazoqui
- Charlotte Loubet-Latour

Suppléants

- Claire Scotcher
- Serge Peyrelongue
- Jean-Daniel Badiola
- Delphine de Torregrosa
- Nathalie Morice

✓ Liste «Un nouvel élan » :

Titulaires

- Manuel de Lara
- Mirentxu Largounez

Suppléants

- Jean-Christophe Perardel
- Ainara Sistiaga

✓ Liste «Donibanen Bizi » :

Titulaires

- Pierre-Laurent Vanderplancke
- Mikaela Guiresse-Duperou

Suppléants

- Hugo-Luc Maillos
- Marie Helene Dupuy Althabegoity

Des bulletins sont distribués et M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le secrétaire de séance (Philippe Etcheberry) procède au dépouillement.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	33
- Nombre de suffrages nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	33
- Majorité absolue	17

La liste «Saint Jean Passionnément» a obtenu 25 voix.

La liste «Un nouvel élan » a obtenu 4 voix.

La liste «Donibanen Bizi» a obtenu 4 voix.

La liste «Saint Jean Passionnément» obtient ainsi 3 postes au scrutin de liste à la proportionnelle.

Au plus fort reste, il est attribué 1 poste à la liste «Saint Jean Passionnément».

Le 5^{ème} poste est attribué, selon les dispositions de l'article L 1411-5 et D1411-4 du code général des collectivités territoriales, au plus fort reste, au plus âgé des candidats proposés en cas d'égalité des suffrages, soit à la liste Donibanen Bizi.

La composition de la commission de délégation de service public est donc la suivante :

Titulaires

- Pello Etcheverry
- Eric Soreau
- Jean Helou
- Patrice Irazoqui
- Pierre-Laurent Vanderplancke

Suppléants

- Claire Scotcher
- Serge Peyrelongue
- Jean-Daniel Badiola
- Delphine de Torregrosa
- Hugo-Luc Maillos

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

